

# District Saône et Loire de Football



## Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis  
71210 TORCY  
Tél. : 03.73.55.03.35

## COMMISSION DES COMPETITIONS

### PV n°13 du 04/11/2021

Présents : MATHEY JP , EUVRARD J , FERNANDES T , DESCHAMP A , MOSCATO F.

Excusé: THIBERT G.

### FMI

**La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour les séniors garçons et filles, U18, U18F, U15, U15F, U13 et U13F**

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au District dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

### COURRIERS

#### **Courrier de RCBS, du 02/11/2021**

Concernant la rencontre RCBS 3 – LESSARD 2

La commission refixe le match au 14/11/2021 à 14H30.

#### **Courrier de M. FLACHOT arbitre, du 31/10/2021**

Informant d'une erreur dans les blessés inscrit sur la feuille.

Le nécessaire a été fait.

**Courrier de DIGOIN, du 27/10/2021**

Réponse suite aux incident sur la rencontre ESPAC – DFCA.  
Pris note en attente de décision de la commission de discipline.

**Courrier de DEMIGNY, du 28/10/2021**

Concernant la rencontre CHALON ACF – FLAMBOYANTS  
La commission a jugé sur les pièces versées au dossier et maintien la décision de jouer le match le 11/11/2021.

**Courrier de M. LECLERC arbitre, du 28/10/2021**

Concernant l'absence de délégué sur la rencontre MONTCHANIN 3 – ST VALLIER 2.  
Pris note,  
Amende : 30 € à Montchanin.

**Courrier de MACON JS, du 27/10/2021**

Concernant la rencontre MACON JS – PARAY qui se jouera à PARAY afin de purger le 3ème match de suspension de terrain.  
Pris note.

**Courrier de M. MALLET arbitre, du 27/10/2021**

Concernant sa blessure lors de la rencontre DIGOIN 1 – ST SERNIN 2.  
Pris note, remerciements.

**Courrier de FLAMBOYANTS, du 27/10/2021**

Concernant la rencontre CHALON ACF - FLAMBOYANTS  
Pris note, remerciements.

**LA COMMISSION RAPPELLE A TOUS LES CLUBS QU'ILS DOIVENT ETRE EN POSSESSION DU LISTING DE TOUS LES JOUEURS ET DIRIGEANTS, AINSI Q'UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER VIERGE (POUR LE CLUB RECEVANT)**

**CHAMPIONNAT SENIORS****Match sans nouvelle :**

LUX 1 – RULLY du 24/10/2021 après 2 relances le club de LUX ne nous a toujours pas retourné la feuille de match.

Amende : 30 € à LUX 1

LUX 2 – ST GERMAIN DU BOIS après 2 relances le club de LUX ne nous a toujours pas retourné la feuille de match.

Amende : 30 € à LUX 2

D4E VENDENESSE SUR ARROUX 2 – CHASSY MARLY OUDRY 2 du 24/10/2021

Forfait de CHASSY MARLY OUDRY

Forfait non déclaré de CHASSY.

Amende : 88 €

## CHAMPIONNAT JEUNES

Report de la rencontre CHAMPFORGEUIL – ST MARCEL 3 U13 reporté au 11/11/2021.

**Le Président**

Joel EUVRARD

**Le secrétaire**

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football